

Séance plénière

Section de haut niveau: visites de chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M ^{me} Hilda Heine, Présidente de la République des Iles Marshall	1
Allocution de Sa Majesté le Roi Philippe de Belgique	3

Jeudi 20 juin 2019, 11 h 40
Présidence de M. Elmiger

Section de haut niveau

Le Président

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la dix-septième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence a l'honneur d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires, venus réaffirmer leur attachement à la justice sociale, principe fondateur de l'OIT, et partager leurs expériences et leur vision de l'avenir du travail. Dans le cadre de cette section de haut niveau, nous avons aujourd'hui l'honneur et le privilège de recevoir la visite de deux de ces éminentes personnalités. Sans plus attendre, je donne la parole à la première de ces invités, Son Excellence M^{me} Hilda Heine, Présidente de la République des Iles Marshall.

Allocution de Son Excellence

M^{me} Hilda Heine,
Présidente de la République des Iles Marshall

M^{me} Heine

Présidente de la République des Iles Marshall
(original anglais)

Nous célébrons le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT): cent ans pendant lesquels l'OIT a apporté une contribution décisive à la défense des normes du travail, des droits de l'homme et de la paix. Offrir aux individus une chance égale d'accéder à un travail décent est un axe majeur des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, et nous devons faire de la justice sociale une réalité. Je salue par ailleurs les objectifs ambitieux énoncés dans la Déclaration de l'OIT sur l'avenir du travail.

Le chômage, en particulier chez les jeunes, constitue un problème épineux pour les économies, développées ou en développement, de toutes les régions du monde. Après un siècle d'efforts, que devons-nous faire pour dynamiser le marché du travail et assurer à tous un emploi décent?

En premier lieu, je voudrais joindre ma voix à celle des dirigeants qui ont réaffirmé leur attachement à l'OIT et à son mandat. Plus l'Organisation sera forte, mieux nous surmonterons les défis qui nous attendent. En second lieu, il nous faut saisir ce moment pour mener une réflexion approfondie sur ce qui a le mieux fonctionné et sur les domaines dans lesquels l'OIT, les Etats Membres, voire l'ensemble des acteurs tripartites, pourraient mieux faire. Afin de faire valoir le point de vue des pays du Pacifique, j'aimerais à mon tour, comme l'ont fait avec brio nombre de dirigeants qui m'ont précédée à cette tribune, formuler quelques propositions.

Il est, selon nous, indispensable que l'OIT et le système international s'intéressent de près aux problèmes propres aux petits Etats insulaires en développement comme les Iles Marshall, plus connus chez nous sous le nom de «Big Ocean States». Ensemble, nous devons privilégier les approches spécialement adaptées aux besoins des Etats insulaires – des approches qui fonctionnent bien dans une petite économie comme la nôtre. Les modalités

d'action accélérées des petits Etats insulaires en développement, ou Orientations de Samoa, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, seront présentées lors d'un événement de haut niveau qui se tiendra en septembre et s'accompagnera d'un examen des résultats obtenus. Malgré le mandat dont il est investi, le système international fait souvent preuve d'empirisme dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'assistance aux petits Etats insulaires en développement, et cette lacune risque de nuire à la mise en place de stratégies efficaces en matière de création d'emplois.

Je suis très heureuse d'annoncer que les Iles Marshall ont établi une mission permanente à Genève, qui nous permettra, nous l'espérons, de jouer à l'avenir un rôle plus actif au sein de l'OIT à Genève, où nous serons heureux de continuer à faire valoir le point de vue des pays du Pacifique.

En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, près de 50 pour cent des jeunes Marshallais sont au chômage, ce qui pousse à l'exode de nombreux jeunes talents. L'OIT nous a apporté son assistance pour l'élaboration d'instruments politiques majeurs, par exemple un plan d'action national qui vise à stimuler l'emploi des jeunes et, par le biais du système national de planification, à soutenir la mise en œuvre des ODD. Comme nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs en un seul cycle, la création d'emplois décents a été intégrée au dispositif national global de planification stratégique et constitue désormais une activité intersectorielle.

Pour traduire les bonnes intentions en emplois réels, il faut avoir la volonté politique de s'attaquer aux problèmes structurels de fond. Les Iles Marshall doivent impérativement faire en sorte de briser les chaînes de leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et devenir un pays prospère. Garantir des conditions d'emploi décentes exigera de nouveaux schémas d'investissement qui nous permettent de transformer radicalement notre économie. Nous avons également besoin de garde-fous, aussi sommes-nous fiers d'avoir ratifié la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), ainsi que, plus récemment, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En tant que plus grand port thonier du monde, nous avons également rejoint les autres îles du Pacifique au sein de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique pour parvenir à ce que les navires étrangers qui viennent pêcher dans nos eaux nationales et régionales respectent désormais les normes relatives aux droits de l'homme – un objectif qui ne pourra cependant pas être réalisé sans la volonté politique des pays pratiquant la pêche en eaux lointaines. Nous saluons en outre le travail mené par l'OIT au niveau régional pour améliorer la coordination entre les programmes destinés aux jeunes et ceux qui visent à favoriser l'entrepreneuriat.

Les Iles Marshall et de nombreux autres pays insulaires, ainsi que d'autres pays vulnérables, sont exposés à des risques et menaces climatiques graves. Comme d'autres objectifs transversaux, l'ODD 8 devrait être un axe majeur de la lutte contre les changements climatiques, et il pourrait contribuer à mieux préparer nos jeunes populations aux difficultés que l'avenir leur réserve. Nous pensons que les conditions environnementales de plus en plus dures auxquelles nous devons faire face chez nous sont une des causes des problèmes que nous rencontrons dans le domaine des migrations et de l'emploi des jeunes. Les inondations chroniques que nous subissons en raison de l'élévation du niveau de la mer, des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'augmentation des températures tirent notre économie vers le bas.

Nous saluons le programme de travail de l'OIT consacré au stress thermique et aux autres phénomènes météorologiques dangereux auxquels les travailleurs sont exposés en raison des changements climatiques, et nous encourageons son élargissement. En tant que présidente du Forum sur la vulnérabilité climatique, je voudrais insister tout particulièrement sur la nécessité d'aider davantage les pays aux prises avec ces problèmes. Les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement*

durables pour tous relatifs au développement durable, au travail décent et aux emplois verts constituent également une avancée positive.

Dans le cadre de notre politique nationale de lutte contre le changement climatique, nous visons la neutralité carbone et poursuivons des objectifs ambitieux dans le domaine des énergies renouvelables. En avançant dans cette voie, nous devons veiller à ce que le processus ne porte pas atteinte aux emplois et aux familles. Alors que le monde prend de plus en plus conscience qu'il est urgent d'aller plus loin dans la lutte contre les changements climatiques et de garantir la sécurité des personnes vulnérables, y compris des travailleurs, la priorité absolue pour l'OIT doit être d'assurer une transition juste.

Pour conclure, je tiens à vous dire que les Iles Marshall sont fières de s'être vu confier avec l'Irlande la codirection du volet «Mobilisation des jeunes et du public» du prochain Sommet Action Climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, pendant lequel nous nous efforcerons de renforcer les liens entre les dirigeants politiques et les porte-voix de la jeunesse. Nous nous devons d'offrir à cette jeunesse et aux générations futures un avenir viable qui leur permette de prospérer, et les gouvernants doivent travailler sans relâche jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

Allocution de Sa Majesté le Roi Philippe de Belgique

S. M. le Roi Philippe
Roi des Belges

Je suis heureux de pouvoir participer à votre session du centenaire. C'est une occasion pour tous nos pays de réaffirmer notre attachement à l'avancement de la justice sociale et à la promotion du travail décent.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) étant la plus ancienne institution du système onusien, c'est aussi une occasion de rappeler notre foi inébranlable dans le multilatéralisme. L'OIT trouve son origine dans les profondes blessures de la première guerre mondiale et a été créée dans le but de lutter contre l'exploitation des travailleurs dans les nations industrialisées de l'époque. Les fondateurs de l'OIT, dont la Belgique, affirmaient l'importance de la justice sociale pour assurer la paix et la sécurité.

Le Préambule de la Constitution de l'OIT rappelle qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, mais aussi qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger.

Les pères fondateurs de l'OIT ont réalisé qu'il était urgent d'améliorer ces conditions. La Belgique s'est engagée activement, et toujours dans un esprit consensuel, tant dans la préparation que dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation. De nombreux Belges s'y sont investis avec idéal et conviction. Il y a exactement septante-cinq ans, lorsque la Belgique a instauré le dialogue social et le tripartisme, elle s'est inspirée des valeurs et des conventions de l'OIT. Jusqu'à ce jour, le dialogue social tripartite occupe une place centrale dans l'organisation du travail de mon pays. Nous y sommes viscéralement attachés.

Dans le domaine de la promotion et de la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux, mon pays a ratifié 113 conventions. Nous déposerons très prochainement l'instrument de ratification du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Ce protocole vise les formes contemporaines de travail forcé, telles que la traite des

êtres humains, et il marque une étape majeure dans la lutte contre le travail forcé dans le monde. La création d'emplois décents et la possibilité d'accéder à de tels emplois restent au centre de notre politique d'emploi, comme l'illustre l'accord interprofessionnel pour 2019-20, lequel forme la base des accords collectifs sectoriels qui déterminent les conditions de travail de 96 pour cent des travailleurs et employés belges.

Je voudrais ici rendre hommage aux efforts soutenus tout au long de ce siècle d'existence et aux progrès réalisés de par le monde grâce à l'action de l'OIT. L'Organisation est parvenue à s'adapter aux multiples événements qui ont émaillé ce centenaire. Elle a survécu à l'abolition de la Société des Nations, à la seconde guerre mondiale, à la guerre froide, à la chute du communisme et à la mondialisation. Grâce à sa fonction normative, elle a permis de développer les droits des travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail. Grâce à son action, le travail des enfants a été considérablement réduit, les femmes ont pu accéder au marché du travail, des millions de travailleurs ont échappé à la pauvreté, le temps de travail a été réduit et la plupart des pays disposent au minimum d'un système de base de sécurité sociale.

Les avancées ont été inégales mais réelles, et cela doit rester une source d'espoir et un encouragement pour votre action future. Aujourd'hui, après tout le chemin parcouru, les déficits de travail décent restent malheureusement encore trop importants. Déjà en 1919, il était reconnu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs. A l'interdépendance économique, l'OIT a permis de répondre par une coopération sociale internationale destinée à harmoniser les conditions de travail. Cent ans plus tard, ces considérations demeurent d'une grande actualité.

La raison d'être de l'OIT comme parlement mondial du travail se justifie davantage encore dans notre monde actuel en pleine mutation. Dans un contexte caractérisé par une globalisation et une interdépendance accrue, l'aggravation des inégalités et le sentiment d'insécurité qui en résulte, la discrimination à l'encontre des femmes, les migrations, la résurgence des replis nationaux et identitaires et la crise du multilatéralisme, la révolution technologique et le réchauffement climatique représentent autant de défis à relever pour assurer un meilleur avenir à l'humanité. Ces défis sont l'occasion pour l'OIT de prendre un nouvel élan et de formuler de nouvelles réponses sur la base des principes éprouvés de solidarité et de démocratie économique.

Je salue à cet égard votre initiative, Monsieur le Directeur général, de créer la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Dans son rapport intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, la commission recommande dix objectifs centrés sur l'humain, à poursuivre dans le cadre des stratégies nationales, et quelques domaines d'action plus spécifiques à l'OIT. L'Organisation a un rôle important à jouer pour amener tous ses Etats Membres à s'engager concrètement pour plus de justice sociale et à investir dans l'humain. Sous l'effet combiné des changements technologiques et de l'impérieuse nécessité de préserver notre environnement, les modes de travail vont devoir profondément évoluer.

Le modèle de croissance classique a atteint ses limites, et quelque chose de radicalement nouveau devra s'y substituer. La digitalisation va supprimer des emplois mais aussi en créer de nouveaux. Une étude effectuée récemment en Belgique a calculé que, pour un emploi perdu à cause de la digitalisation, 3,7 nouveaux emplois seront créés. Le contenu même de beaucoup d'emplois existants va changer. La plupart des travailleurs devront se former de nouveau, et un grand nombre d'entre eux devront totalement se recycler. Il y a là une grande responsabilité pour les autorités, les employeurs et les syndicats.

Les employeurs doivent s'engager à offrir à leurs employés la possibilité de mettre à jour leurs compétences. Les travailleurs qui exercent un métier en déclin doivent recevoir à temps le soutien nécessaire pour se reconverter. L'ensemble de ces transformations

nécessitent une grande vigilance dans nos pays, mais aussi une grande inventivité de la part de l'OIT. Il faudra défendre les avancées sociales du passé contre de nouvelles logiques économiques. Il faudra protéger et stimuler le modèle tripartite inclusif et le dialogue social. Ce sont à la fois des facteurs de stabilisation et des atouts immenses pour mieux gérer la transition.

La protection de la dignité humaine est un principe absolu qui doit nous guider au milieu des bourrasques actuelles et encore à venir de ce XXI^e siècle. C'est forte de cette conviction que la Commission mondiale sur l'avenir du travail propose comme principaux terrains d'action des mesures visant à investir dans le potentiel humain et le travail décent et durable. Pour réaliser les objectifs fixés, il faudra encore de profonds changements dans les économies avancées, et a fortiori dans celles qui hébergent aujourd'hui les quelque 2 milliards de travailleurs du secteur informel dans le monde.

Le plein emploi productif et un travail décent pour tous figurent parmi les objectifs de développement durable (ODD). Le chemin à parcourir pour réaliser cet objectif sera difficile et long. Le monde du XXI^e siècle, avec ses transformations radicales et ses nouveaux défis, a bien besoin d'une Organisation chevronnée comme la vôtre pour veiller à préserver la dignité humaine. J'exprime le souhait que, dans le cadre plus large des Nations Unies, l'OIT continue à baliser l'évolution de la justice sociale et que ses efforts contribuent à un avenir meilleur pour tous les travailleurs, les hommes comme les femmes. Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de votre belle mission.

Le Président

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la dix-septième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 12 h 25.)